LA GARANTIE MIDI-PYRENEES : MODE D'EMPLOI DE L'ETUDIANT

Vous vous installez en Midi-Pyrénées pour y suivre des études.
Une de vos premières démarches va être de trouver un logement.

Pour louer un logement, et avant d'y entrer, le « bailleur » (propriétaire particulier, agence immobilière, CROUS…) va vous demander plusieurs choses.

- Verser l'équivalent d'un mois de loyer hors charges (c'est ce que l'on appelle le « **dépôt de garantie** »)
    - Pour cela, il existe l'AVANCE LOCA-PASS (www.actionlogement.fr)
- **Verser le 1er mois de loyer** charges comprises
    - Pour cela, vous pouvez faire une demande PASS-LOG TOULOUSE (www.toulouse.fr)
- Mais la première chose que l'on va vous demander, c'est d'avoir un **garant** sur le **sol français** (c'est ce que l'on appelle la « **caution** ») ; Un garant est une personne qui s'engage vis-à-vis du propriétaire à avancer le loyer à votre place si, à un moment, vous vous retrouvez dans l'impossibilité de le faire vous-même.

Qui peut se porter garant pour vous ?

- Parents, amis en France
- Le CIL Interlogement avec la garantie LOCA-PASS
- **la Région Midi-Pyrénées** peut se porter garant pour vous si vous ne pouvez avoir aucune de ces garanties

La garantie Midi-Pyrénées est mise en place dans le cadre d'un partenariat entre la Région, le CROUS et l'Université de Toulouse.

Attention : Cette garantie est un service que la Région Midi-Pyrénées vous apporte pour vous aider à obtenir un logement. Ce n'est en aucun cas une subvention ou une bourse. Si la Région est amenée à payer le loyer à votre place, vous devrez rembourser cette avance.

L'accord de garantie se fait en 2 temps :

1) Vérification de votre éligibilité personnelle
2) Vérification de l'éligibilité du logement

Vous trouverez dans ce guide les conditions d'obtention de la garantie ainsi que les obligations de chacun.

LA GARANTIE MIDI-PYRENEES

POUR QUI ?

Pour obtenir la garantie vous devez suivre une formation post baccalauréat en 2010/2011.

Que vous soyez :

- étranger ou français,
- boursier ou non boursier,

vous êtes éligible personnellement, sans condition de ressources et quelque soit votre âge.

Attention : cette garantie ne concerne pas les étudiants inscrits dans une formation en alternance, en formation continue ou les post doctorants.

POUR QUEL TYPE DE LOGEMENT ?

Le logement doit être situé en Région Midi-Pyrénées. Vous pouvez l'occuper : seul, en couple, en colocation.

Il peut s'agir d'un logement :

- du CROUS : Chambre, Studette, T1 bis, Logement jeune ménage…,
- en résidence étudiant,
- loué à un particulier, dans une société d'HLM, ou par le biais d'une agence immobilière : chambre chez l'habitant, studio/T1, T1 bis, T2, T3…

Le logement peut être loué: vide, équipé, meublé.

Attention : le loyer charges comprises ne doit pas dépasser :

- 500 € pour une personne seule ou en colocation
- 650€ pour un couple

Et le bailleur ne doit pas avoir déjà pris lui-même une garantie de type GRL (Garantie des Risques Locatifs), GLI (Garantie des Loyers Impayés), FSL (Fonds de Solidarité Logement). Pensez à lui demander s'il a déjà une garantie.

La convention tripartite (qui sera signée par vous, votre bailleur et l'Université de Toulouse) est un document juridique qui nous lie tous. Il contient les engagements et obligations de chacun.

VOS ENGAGEMENTS

- payer votre loyer tous les mois, à la date convenue avec votre bailleur,
- faire tout de suite une demande d'aide au logement auprès de la CAF, et demander à ce qu'elle soit versée directement au bailleur, sauf s'il le refuse expressément,
- ne pas demander une autre garantie des loyers impayés,
- prendre contact très rapidement avec le bailleur, et avec l'assistante sociale de votre établissement, ou l'Université de Toulouse, en cas de difficultés financières, afin de trouver une solution amiable,
- si aucune autre solution n'a pu être trouvée, et que la Région Midi-Pyrénées doit avancer le loyer à votre place, vous engager à la rembourser.

LES ENGAGEMENTS DE VOTRE BAILLEUR

- vous louer un logement convenable,
- respecter une procédure très précise si vous ne pouvez pas payer votre loyer et essayer de trouver une solution amiable vous permettant de reprendre le paiement,
- informer l'Université de Toulouse de la situation et de son évolution.

LES ENGAGEMENTS DE LA REGION MIDI-PYRENEES, DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE ET DU CROUS

L'Université de Toulouse s'engage à :

- vous accueillir, vous renseigner et vous accompagner,
- étudier votre demande,
- vous accorder la garantie si les conditions sont remplies,
- suivre les relations entre vous et le bailleur,
- chercher la meilleure solution pour tous en cas de difficultés financières,
- assurer la relation avec la Région Midi-Pyrénées.

Si vous louez un logement CROUS, celui-ci s'engage à :

- prendre contact avec vous et chercher la meilleure solution en cas de difficultés financières,
- tenir l'Université de Toulouse informé.

La Région Midi-Pyrénées s'engage :

- à avancer au bailleur le loyer et charges à votre place si vous avez de graves difficultés financières en attendant de trouver une solution vous permettant de reprendre le paiement du loyer.

QUELLE EST LA MARCHE A SUIVRE EN CAS D'INCIDENT DE PAIEMENT ?

Il vaut toujours mieux prévenir que guérir.

Vous rencontrez des difficultés financières passagères, vous vous rendez compte que vous avez sous-évalué votre budget, que votre loyer est trop élevé, vous sentez que vous allez avoir des difficultés à payer votre loyer, **n'attendez pas le dernier moment**, prenez tout de suite contact avec l'Université de Toulouse et l'assistante sociale de votre établissement pour essayer de trouver une solution adaptée.

En effet, la garantie n'est qu'une avance que vous devrez rembourser.

Attention : si vous ne respectez pas vos engagements, vous prenez le risque de perdre votre logement, et le bailleur ainsi que la Région Midi-Pyrénées peuvent engager une procédure contentieuse.

CONTACTS

Anne LAVERNHE
Clémence LACOUR
Tél : 05 61 14 58 48
Fax : 05 61 14 80 20

PRES Université de Toulouse
15 rue des Lois
31 000 Toulouse

logement@univ-toulouse.fr
www.univ-toulouse.fr/logement





